

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 701

13 mars 2015

SOMMAIRE

Agacom	33609	Lux-Pension	33648
Agacom S.A.	33609	Manitoba Investments S.A.	33603
Agro Merchants European Holdings S.à r.l.	33648	MD Management S.A.	33602
ArcelorMittal Luxembourg	33602	MICKEY HOLDING Spf S.A.	33602
AWL Properties I S.C.S. SICAV-SIF	33606	Milai Finance S.A.	33602
Berg & Associés S.à r.l.	33607	Milai Finance S.A.	33603
bit Informatik S.à r.l.	33607	Mob1	33603
Bombordo S.à r.l.	33607	Moreton Sicav-Fis	33609
Bridge Consulting S.à r.l.	33612	Odin LuxCo 5 S.à.r.l.	33621
Calderis Finance S.A.	33602	Salon Stephany SARL	33614
Cosmopolitan Holding S.A.	33607	Saltgate S.A.	33611
Finorma S.A.	33605	Servus LuxCo S.à r.l.	33629
First Commodity and Metal Trading Euro- pe S.à r.l.	33606	Soilub	33605
First Invent S.à r.l.	33608	Starbut SA SPF	33605
Five Arrows Camwell II	33636	Teli Finances S.A.	33604
FR Barra 1 S.à r.l.	33616	Trespasos S.à r.l.	33604
John Deere Funding S.A.	33608	Ultimum S.A. SPF	33605
Kebel Invest S.à r.l.	33604	Valore 5 S.A.	33608
LEGRAND FORD Spf S.A.	33603	Vance Holding S.A. SPF	33604
LSF9 West Investments S.à r.l.	33603	VLS Hospitality	33608
Lusol S.A.	33604	Volvofin S.A.	33635
		Wasdale Luxembourg S.à r.l.	33608

Calderis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 155.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015021617/10.

(150025630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

ArcelorMittal Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 6.990.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021505/10.

(150025381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MD Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.373.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pétange, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021916/11.

(150025408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Milai Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.
R.C.S. Luxembourg B 107.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015021931/11.

(150025485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MICKEY HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 184.943.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour société

Un mandataire

Référence de publication: 2015021929/12.

(150025714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

LSF9 West Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 182.230.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021874/10.

(150025102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Manitoba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.021.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MANITOBA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015021907/10.

(150025642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Mob1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 169.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mob 1

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015021905/11.

(150025691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Milai Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 107.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015021932/11.

(150025618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

LEGRAND FORD Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 177.121.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015021866/12.

(150025676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Lusol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.470.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021882/9.

(150025612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Kebel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 142.037.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021164/9.

(150024654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Teli Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.558.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015021436/10.

(150024063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Trespasos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.700.000,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 26, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 166.897.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021449/10.

(150024931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Vance Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 87.594.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société Vance Holding SA-SPF en date du 03 novembre 2014

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sarl, ayant son siège social au 4, rue de Kleinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2015021463/14.

(150024944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Soilub, Société Civile.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg E 5.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015021412/11.

(150024171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Starbut SA SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.064.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 04 février 2015

En date du 04 février 2015, l'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Nomination de la société ACCOUNTIS S.à r.l., en sa qualité d'experts-comptables, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 60.219 en tant qu'agent dépositaire.

Le 05 février 2015.

Référence de publication: 2015021416/13.

(150024442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Ultimum S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 181.846.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 4 février 2015

En application de la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée avec effet au 4 février 2015, Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur émises par la Société.

La présente nomination pourra être révoquée pour juste motif ou sans motif.

Certifié sincère et conforme

Pour ULTIMUM S.A. SPF

Référence de publication: 2015021453/14.

(150024515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Finorma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 142.104.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 28 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6 février 2015.

Pour: FINORMA S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015021037/16.

(150024501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

First Commodity and Metal Trading Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 143.145.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreißigsten Dezember.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Willi UFER, Kaufmann, wohnhaft in D-61350 Bad Homburg v.d.H. Heinrich-von-Kleist-Strasse
hiere vertreten durch Marc Kernel, Buchhalter, geschäftsansässig in L-5532 Remich, 6, rue Enz
aufgrund einer Vollmacht vom 29. Dezember 2014,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft First Commodity and Metal Trading Europe S. à r.l., mit Sitz zu L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Martine SCHAEFFER aus Luxemburg am 19. November 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2922 vom 8. Dezember 2008, welche Statuten seither nicht abgeändert wurden, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 143.145.

Sodann hat der Komparent den Notar ersucht um seine Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft "First Commodity and Metal Trading Europe S. à r.l." gegründet wurde wie hiervor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,-EUR) beträgt und in FÜNFHUNDERT (500) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (25,-EUR) eingeteilt ist.
- 3) Dass der Komparent alleiniger Eigentümer der genannten Gesellschaft ist, welche das gesamte Gesellschaftskapital von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,-EUR) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussert die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklärt alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist.
- 4) Er ernennt sich selbst zum Liquidator.
- 5) Sodann erteilt der Komparent dem Geschäftsführer der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.
- 6) Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren in D-61350 Bad Homburg v.d.H. Heinrich-von-Kleist-Strasse hinterlegt.
- 7) Dass der alleinige Anteilhaber der wirklich Berechtigte des Gesellschaftskapitals ist, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: KERNEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 5 janvier 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 121. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015021018/44.

(150024242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

AWL Properties I S.C.S. SICAV-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 187.497.

Die koordinierte Satzung der Gesellschaft wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 9. Februar 2015.

Unterschrift.

Référence de publication: 2015021551/10.

(150025512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Bombordo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3542 Dudelange, 125, rue du Parc.
R.C.S. Luxembourg B 182.202.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 09 février 2015.
BOMBORDO S.A R.L.
L-3542 DUDELANGE

Référence de publication: 2015021563/12.

(150025484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Berg & Associés S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9236 Diekirch, 7, rue Goethals.
R.C.S. Luxembourg B 137.953.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A R.L.
EXPERTS COMPTABLES - FIDUCIAIRE
31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER
Signature

Référence de publication: 2015021571/13.

(150025443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 34.804.

Constituée le 27 août 1990 pardevant Me Martine Weinandy matricule 2010 2245 831

Le bilan au 31 décembre 2012, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Cosmopolitan Holding S.A.
Signature

Référence de publication: 2015021642/14.

(150025742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

bit Informatik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 130.422.

Der Jahresabschluss per 31-12-2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bit Informatik S.à r.l.
Beratungsgesellschaft für Informationstechnologie
11, avenue Guillaume
L-1851 Luxembourg
Signature
Die Verwaltung

Référence de publication: 2015021488/15.

(150025088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

VLS Hospitality, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3739 Rumelange, 38, rue des Martyrs.
R.C.S. Luxembourg B 170.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021466/9.

(150024389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Valore 5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 127.295.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021462/9.

(150024746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

First Invent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 155.912.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015021730/10.

(150025733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

John Deere Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.958.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

JOHN DEERE FUNDING S.A.

Gaetan VAN WYNSBERGHE/ Joseph F. BARRETT / Jenny R. KIMBALL / Jason P. ROGERS / Jeffrey A. TRAHAN
Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015021829/12.

(150025744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Wasdale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.779.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par M Fabio Mastro Simone

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015021469/14.

(150024546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Moreton Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2954 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 138.160.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 17 novembre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2015021249/11.

(150024601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Agacom, Société à responsabilité limitée,

(anc. Agacom S.A.).

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 84.928.

L'an deux mille quinze.

Le quinze janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Eric TRIOL, dirigeant de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France) le 19 décembre 1966, demeurant à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, établi professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la société anonyme AGACOM S.A. (ci-après "la Société"), avec siège social à L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 84928, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 511 du 2 avril 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1077 du 21 mai 2010, il s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir constaté que le capital social a été intégralement libéré, décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à.r.l.).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, suite à la résolution qui précède, de modifier la dénomination sociale de la Société en "AGACOM".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et à l'administrateur-délégué pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

Comme suite au changement de forme juridique de la Société en société à responsabilité limitée, les actions sont transformées en parts sociales, de sorte que le capital social de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) est ainsi désormais représenté par 1.000 (mille) parts sociales d'une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un Euros) chacune, toutes détenues par Monsieur Eric TRIOL, dirigeant de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France) le 19 décembre 1966, demeurant à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg,

Sixième résolution

Suite aux différentes modifications décidées ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions ainsi prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant dorénavant la teneur suivante:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de "AGACOM".

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités dans les domaines de la communication, du marketing et du développement commercial, l'achat, la vente en gros et le commissionnement de marchandises, matières premières et consommables, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.

Elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Bettembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Eric TRIOL, dirigeant de sociétés, né à Mont-Saint-Martin (France) le 19 décembre 1966, demeurant à L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 1.350,- EUR.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, Nous notaire avons signé la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 20 janvier 2015. Relation GAC/2015/615. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015020819/130.

(150024659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Saltgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.029.

En date du 4 novembre 2014 l'actionnaire unique de La Société a pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat de BDO Audit en tant que réviseur d'entreprises, chargé aux comptes pour une nouvelle période qui viendra à échéance à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Saltgate S.A.

Référence de publication: 2015019963/13.

(150023800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Bridge Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 194.275.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze,

le deux février.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jean-Marie LEROY, employé privé, né à Tintange (Belgique), le 03 juillet 1962, demeurant rue de la Petite Gaichel, 12, B-6700 Arlon (Belgique).

Laquelle personne comparante, ici personnellement présente, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a comme objet principal la prestation de services dans le domaine du conseil en informatique et en technologies de l'information, le conseil en organisation et en optimisation des processus.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objectif ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BRIDGE CONSULTING S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5 . Le siège social est établi à Luxembourg-Ville Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou le cas échéant par décision de l'assemblée générale des associés. Le/les gérant(s) peut/pourront transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

La société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayant-droit ou héritiers ne pourront pour quel motif que se soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir les droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, et nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les articles de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui ce atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article dix-sept (17) des statuts qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

La personne comparante, Monsieur Jean-Marie LEROY, prénommé, a souscrit les cent (100) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la société et les a intégralement libérées par versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) se trouvent dès maintenant à la libre disposition de la même société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont élevés à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 6, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Marie LEROY, employé privé, né à Tintange (Belgique), le 03 juillet 1962, demeurant rue de la Petite Gaichel, 12, B-6700 Arlon (Belgique).

En conformité avec l'article douze (12), dernier alinéa des présents statuts et vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constitutive des autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le représentant de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.M. LEROY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 février 2015. Relation: EAC/2015/2654. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015020869/120.

(150024406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Salon Stephany SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 194.319.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck

A COMPARU:

Madame Stephany WERTHESEN, maître coiffeuse, née le 04 janvier 1989 à Ettelbruck, et demeurant à L-9416 Vianden, 2B rue des Jardins

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SALON STEPHANY SARL»

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure pour dames et messieurs avec commerce des articles de la branche, ainsi que toutes opérations commerciales, financières et industrielles s'y rattachant directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 3. Le siège social est établi à Vianden.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par la partie comparante, Madame Stephany WERTHESSEN;

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à 850.-€ euros.

Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée s'est constituée en assemblée générale et a pris les décisions suivantes:

- Le siège social de la société sera établi à L-9410 Vianden, 34 Grand-Rue;
- Est nommé gérant de la société pour une durée illimitée avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature Madame Stephany WERTHESSEN, préqualifiée;

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses prénoms, noms et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stephany WERTHESSEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, Le 28 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1773. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022096/119.

(150025297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.589,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-ninth day of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of FR Barra 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.123 (the Company).

The Company has been incorporated on May 7, 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on July 1, 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1355. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on December 30, 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on March 11, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 639.

THERE APPEARED:

Barra Holdings LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-40504 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of ten United States Dollars (USD 10.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred thousand five hundred seventy nine United States Dollars (USD 400,579.-) to four hundred thousand five hundred eighty nine United States Dollars (USD 400,589.-) by way of the issuance of one (1) ordinary share, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, and one (1) class I share having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

2. Subscription for and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of seventy six million nine hundred thousand United States Dollars (USD 76,900,000.-) which the Sole Shareholder has against the Company (each a Receivable and together, the Receivables);

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Amendment to the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of the shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ten United States Dollars (USD 10.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of four hundred thousand five hundred seventy nine United States Dollars (USD 400,579.-) to four hundred thousand five hundred eighty nine United States Dollars (USD 400,589.-) by way of the issuance of one (1) ordinary share, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, and one (1) class I share having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for one (1) ordinary share, one (1) class A share, one (1) class B share, one (1) class C share, one (1) class D share, one (1) class E share, one (1) class F share, one (1) class G share, one (1) class H share, and one (1) class I share having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to pay them up by way of a contribution in kind consisting of receivables in an aggregate amount of seventy six million nine hundred thousand United States Dollars (USD 76,900,000.-) which the Sole Shareholder has against the Company (the Contribution).

The Contribution shall be allocated as follows:

- (i) an amount of ten United States Dollars (USD 10.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of seventy six million eight hundred and ninety nine thousand nine hundred and ninety United States Dollars (USD 76,899,990.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the ownership and the value of the Receivables has been produced to the undersigned notary through a management certificate, issued by the Sole Shareholder, and acknowledged and signed by the management of the Company, stating that:

1. the attached interim accounts of the Company dated 19 December 2014 (the Interim Accounts) show receivables of seventy six million nine hundred thousand United States Dollars (USD 76,900,000.-) payable by the Company to the Sole Shareholder;

2. the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivables, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivables;

3. the Receivables are certain and are due and payable by the Company to the Sole Shareholder on their due date without deduction (certaines, liquide et exigible);

4. based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivables contributed to the Company are of at least seventy six million nine hundred thousand United States Dollars (USD 76,900,000.-) and since the date of the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;

5. the Receivables contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

6. all formalities in relation to the contribution in kind of the Receivables, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting said contribution in kind; and

7. the Receivables will, upon their contribution to the Company, be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificate, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital of the Company is set at four hundred thousand five hundred eighty nine United States Dollars (USD 400,589.-) represented by:

- three hundred ninety nine thousand eight hundred and twenty four (399,824) ordinary shares (in case of plurality, the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share),
- eighty-five (85) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share),
- eighty-five (85) class B shares (in case of plurality, the Class B Shares and individually, a Class B Share),
- eighty-five (85) class C shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share),
- eighty-five (85) class D shares (in case of plurality, the Class D Shares and individually, a Class D Share),
- eighty-five (85) class E shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share),
- eighty-five (85) class F shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share),
- eighty-five (85) class G shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share),
- eighty-five (85) class H shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), and
- eighty-five (85) class I shares (in case of plurality, the Class I Shares and individually, a Class I Share), in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed for and on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of the shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately of eight thousand Euros (EUR 8,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English and the French texts, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the representative of the appearing party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de FR Barra 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.123 (la Société).

La Société a été constituée le 7 mai 2010, suivant un acte du notaire instrumentant, publié le 1^{er} juillet 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1355. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 30 décembre 2013 suivant un acte du notaire instrumentant, publié le 11 mars 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 639.

A COMPARU:

Barra Holdings LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Îles Cayman, immatriculée au registre des sociétés en commandite soumises au régime fiscal d'exemption (registrar of exempted limited partnership) des Îles Caïmans sous le numéro WK-40504 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix dollars américains (USD 10,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars américains (USD 400.579,-) à quatre cent mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 400.589,-) par le biais de l'émission de une (1) part sociale ordinaire, une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H, et une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises comme indiqué au point 1. ci-dessus par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de soixante-seize millions neuf cent mille dollars américains (USD 76.900.000,-) que l'Associé Unique a envers la Société (chacune une Créance et ensemble, les Créances);

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social spécifiée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et par conséquent renonce à tous les droits et formalités de convocation à l'Assemblée dont il bénéficie.

IV. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter capital social de la Société d'un montant de dix dollars américains (USD 10,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre cent mille cinq cent soixante-dix-neuf dollars américains (USD 400.579,-) à quatre cent mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 400.589,-) par le biais de l'émission de une (1) part sociale ordinaire, une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H et une (1) part sociale de classe I, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) part sociale ordinaire, une (1) part sociale de classe A, une (1) part sociale de classe B, une (1) part sociale de classe C, une (1) part sociale de classe D, une (1) part sociale de classe E, une (1) part sociale de classe F, une (1) part sociale de classe G, une (1) part sociale de classe H et une (1) part sociale de classe I, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libérer intégralement par le biais d'un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de soixante-seize millions neuf cent mille dollars américains (USD 76.900.000,-), que l'Associé Unique a envers la Société (la Contribution).

La Contribution est affectée de la manière suivante:

- (i) un montant de dix dollars américains (USD 10,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et
- (ii) un montant de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix dollars américains (USD 76.899.990,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de la propriété et de la valeur des Créances a été apportée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de gérance, lequel certificat de gérance procure les détails complets de chaque Créance, délivré par l'Associé Unique, reconnu et signé par la gérance de la Société, attestant que:

1. les comptes intérimaires de la Société joints, datés du 19 décembre 2014 (les Comptes Interimaires) montrent des créances d'un montant de soixante-seize millions neuf cent mille dollars américains (USD 76.900.000,-) payables par la Société à l'Associé Unique;

2. L'Associé Unique est le propriétaire unique des Créances, et le seul ayant-droit aux Créances et possède le droit de disposer des Créances;

3. les Créances sont certaines, liquides, exigibles et dues par la Société à l'Associé Unique aux dates de maturité sans déduction; 10

4. se basant sur des principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, les Créances apportées à la Société sont d'au moins soixante-seize millions neuf cent mille dollars américains (USD 76.900.000,-) et depuis la date des Comptes Intérimaires, aucuns changements matériels ne sont intervenus qui auraient déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;

5. les Créances apportées à la Société sont librement cessibles par L'Associé Unique à la Société et ne sont pas assujetties à de quelconques restrictions ou grevées de tout gage ou tout droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

6. toutes les formalités requises dans le cadre de l'apport en nature des Créances, ont été ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

7. dès contribution des Créances à la Société, elles seront éteintes par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1** Le capital social de la Société est fixé à quatre cent mille cinq cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 400.589,-) représenté par:

- trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-quatre (399.824) parts sociales ordinaires (en cas de pluralité, la Classe de Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Classe de Part Sociale Ordinaire),

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe A (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A),

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe B (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B),

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe C (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C),

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe D (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D), 11

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe E (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E),

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe F (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F),

- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe G (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G),
- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe H (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H), et
- quatre-vingt-cinq (85) parts sociales de classe I (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I), sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes entièrement libérées." Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou dont elle est responsable en raison de la présente augmentation de capital, est estimé à environ huit mille Euros (EUR 8.000).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/312. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015021050/265.

(150024399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Odin LuxCo 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 194.255.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth January.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Orion IV European 25 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 189080,

here represented by Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on January 23, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée (S.à r.l.) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association.

The Company will exist under the name of "ODIN LuxCo 5 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested third parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is, in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, borrow in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may also acquire, hold, develop and/or sell, directly or indirectly (either through branches or subsidiaries located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, as the case may be), real estate/assets of whatever nature located either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meeting of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of these articles of association of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst other shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance to article 1690 of the Civil Code.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these articles of association.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company is managed by a board of at least three managers, shareholders or not, appointed by decision of the shareholders for an unlimited period.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at a simple majority.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need to be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it. The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to any manager(s) or other officer(s).

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any person(s) to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. - Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder. Except as otherwise required by law or these articles of association, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of association, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, any remainder to the holders of the Shares according to the rules of priority and proportions, if any, set out in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Orion IV European 25 S.à r.l., aforementioned, represented as stated above, for the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has thereupon passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - a) Mr Nicolas Brimeyer, born on 2 February 1941 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with private address at 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr Christopher Jenner, born on 11 November 1944 in Edinburgh, Scotland, with private address at 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg;
 - c) Mr Olivier de Nervaux, born on 5 January 1946 in Paris, France, with private address at 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;
 - d) Mr Anthony Halligan, born on 17 March 1962 in Christchurch, New-Zealand, with private address at 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GBSW20 0QB London, United Kingdom; and
 - e) Mr Ronald W. de Koning, born on 29 December 1961 in Nijmegen, The Netherlands, with private address at Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, The Netherlands.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Orion IV European 25 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189080,

dûment représentée par Maître Juliette Feitler, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 janvier 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la «Société») sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination «ODIN LuxCo 5 S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;
- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;
- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;
- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;
- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également acquérir, détenir, développer et/ou céder, directement ou indirectement (soit par le biais de succursales soit par le biais de filiales situées, selon le cas, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger), tout bien immobilier/actifs de quelque nature que ce soit situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II. - Capital, parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Parts Sociales»).

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées la loi pour toute modification des statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés pour une période illimitée.

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité simple.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les réunions du conseil de gérance se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par le président de la réunion et le secrétaire (le cas échéant). Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à tout gérant(s) et fondé(s) de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent être signés par deux gérants, ou par la/les personne(s) à qui un pouvoir de signature aura été délégué par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital

représenté. Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, un quelconque solde à tous les propriétaires de Parts Sociales suivant les règles de priorité et les proportions, le cas échéant, prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Orion IV European 25 S.à r.l., susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11/13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - a) Monsieur Nicolas Brimeyer, né le 2 février 1941 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec résidence privée au 15, rue Michel Lentz, L-1928 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - b) Monsieur Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edimbourg, Ecosse, avec résidence privée au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg;

c) Monsieur Olivier de Nervaux, né le 5 janvier 1946 à Paris, France, avec résidence privée au 42, boulevard de la Tour Maubourg, F-75007 Paris, France;

d) Monsieur Anthony Halligan, né le 17 mars 1962 à Christchurch, Nouvelle Zélande, avec résidence privée au 43, Cambridge Road, West Wimbledon, GB - SW20 0QB Londres, Royaume-Uni; et

e) Monsieur Ronald W. de Koning, né le 29 décembre 1961 à Nijmegen, Pays-Bas, avec résidence privée au Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Feitler, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 janvier 2015. GAC/2015/911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019885/421.

(150024105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Servus LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.489,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.911.

In the year two thousand fourteen, on the nineteenth day of December,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

(1) Triton Managers III Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 98417 ("Triton Managers III Limited"), acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1080 ("Triton Fund III General Partner L.P."), itself being the general partner of Triton Fund III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1081 ("Triton Fund III L.P."),

(2) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III Executives L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1082 ("Triton Fund III Executives L.P."),

(3) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F No. 2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1084 ("Triton Fund III F&F No. 2 L.P."),

(4) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F No. 3 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1085 ("Triton Fund III F&F No.3 L.P."),

(5) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F No. 4 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1116 ("Triton Fund III F&F No. 4 L.P."),

(6) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III F&F G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1083 ("Triton Fund III F&F G L.P."),

(7) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III General Partner L.P., acting as general partner of Triton Fund III No.2 L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1213 ("Triton Fund III No.2 L.P."),

(8) Triton Managers III Limited, acting as general partner of Triton Fund III G L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, and registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1197 ("Triton Fund III G L.P."), and

(9) TFF III Limited, a company governed by the laws of Jersey, having its registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 101339, acting in its capacity as general partner of Triton Fund III F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 ("Triton Fund III F&F L.P."),

(hereinafter collectively referred to as the "Shareholders"),

hereby all represented by Me Mélody Brunot, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given by each Shareholder dated 16 December 2014.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of Servus LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary then residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 29 January 2009 number 198 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143911 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary dated 27 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 21 December 2010 number 2797.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To approve the buy-back by the Company of one thousand one hundred (1,100) class I shares held by the shareholders of the Company and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for such shares.

2. Further to the approval of the buy-back of the one thousand one hundred (1,100) class I shares by the Company, to acknowledge that the Company holds one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

3. To decrease the issued capital of the Company by an amount of eleven euro (EUR 11.-) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 12,489) by cancellation of one thousand one hundred (1,100) class I shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

4. To amend article 5, paragraph 1, as well as article 22 and article 23, paragraph 3 of the articles of association of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5. To confer all and any power to the managers of the Company in order to implement the above.

6. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of one thousand one hundred (1,100) class I shares held by the Shareholders and to authorise the Company's managers to determine the purchase price for such shares.

Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the one thousand one hundred (1,100) class I shares by the Company, to acknowledge that the Company holds one thousand one hundred (1,100) class I shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Shareholders resolved to decrease the issued capital of the Company by an amount of eleven euro (EUR 11.-) so as to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand four

hundred eighty-nine euro (EUR 12,489) by cancellation of one thousand one hundred (1,100) class I shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. As a result of the cancellation of the one thousand one hundred (1,100) class I shares, the retained earnings shall be reduced by the excess amount of the redemption value of these shares over their nominal value.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5, as well as article 22 and the third paragraph of article 23 of the articles of association of the Company as a result of the foregoing resolutions.

The first paragraph of article 5 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand four hundred eighty-nine euro (EUR 12,489.-) represented by one million two hundred forty thousand one hundred (1,240,100) ordinary shares (the “Ordinary shares”), one thousand one hundred (1,100) class A shares (the “Class A shares”), one thousand one hundred (1,100) class B shares (the “Class B shares”), one thousand one hundred (1,100) class C shares (the “Class C shares”), one thousand one hundred (1,100) class D shares (the “Class D shares”), one thousand one hundred (1,100) class E shares (the “Class E shares”), one thousand one hundred (1,100) class F shares (the “Class F shares”), one thousand one hundred (1,100) class G shares (the “Class G shares”), and one thousand one hundred (1,100) class H shares (the “Class H shares”), altogether referred to as the “shares”. Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.”

Article 22 shall henceforth read as follows:

“ **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Ordinary shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven point five per cent (7.5%) of the nominal value of the Ordinary shares, then,
- the holders of A shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of seven per cent (7%) of the nominal value of the Class A shares, then,
- the holders of Class B shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six point five per cent (6.5%) of the nominal value of the Class B shares, then,
- the holders of Class C shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class C shares, then,
- the holders of Class D shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of six per cent (6%) of the nominal value of the Class D shares, then,
- the holders of Class E shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of five per cent (5%) of the nominal value of the Class E shares, then,
- the holders of Class F shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four point five per cent (4.5%) of the nominal value of the Class F shares, then,
- the holders of Class G shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of four per cent (4%) of the nominal value of the Class G shares, then,
- the holders of Class H shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount being the higher of (i) three per cent (3%) of the nominal value of the Class H shares or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made) to be distributed among the holders of Class H shares, based on their respective shareholding in the Class H shares.

Should no class H shares be in issue or should all the Class H shares have been cancelled following their repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of shares forming the then last outstanding class of shares, in reverse alphabetical order, shall be entitled to receive the higher of (i) its respective percentage, as indicated in this article 22, or (ii) all the remainder of the net profits and of the available reserves derived from retained earnings (once all distributions on the other classes of shares have been made), to be distributed among its holders and based on their respective shareholding in the class of shares concerned. For the avoidance of doubt, such provision is applicable to all the classes of shares which are still in issue at the time of the relevant distribution.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.”

The third paragraph of article 23 shall henceforth read as follows

“In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company’s debts and liabilities;

(ii) second, the payment of liquidation proceeds to holders of Ordinary shares, Class A shares, Class B shares, Class C shares, Class D shares, Class E shares, Class F shares, Class G shares and Class H shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 22 for the appropriation of profits.”

Fifth resolution

The Shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the Shareholders by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

(1) Triton Managers III Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 98417 («Triton Managers III Limited»), agissant en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 1080 («Triton Fund III General Partner L.P.»), étant elle-même le general partner de Triton Fund III L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1081 («Triton Fund III L.P.»),

(2) Triton Managers III Limited, en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., étant elle-même le general partner de Triton Fund III Executives L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1082 (“Triton Fund III Executives L.P.”),

(3) Triton Managers III Limited, en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., étant elle-même le general partner de Triton Fund III F&F No. 2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1084 (“Triton Fund III F&F No. 2 L.P.”),

(4) Triton Managers III Limited, en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., étant elle-même le general partner de Triton Fund III F&F No. 3 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1085 («Triton Fund III F&F No.3 L.P.»),

(5) Triton Managers III Limited, en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., étant elle-même le general partner de Triton Fund III F&F No. 4 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1116 («Triton Fund III F&F No. 4 L.P.»),

(6) Triton Managers III Limited, en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., étant elle-même le general partner de Triton Fund III F&F G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1083 («Triton Fund III F&F G L.P.»),

(7) Triton Managers III Limited, en tant que general partner de Triton Fund III General Partner L.P., étant elle-même le general partner de Triton Fund III No.2 L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1213 («Triton Fund III No.2 L.P.»),

(8) Triton Managers III Limited, en tant que general partner de Triton Fund III G L.P., une société régie par les lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands et immatriculée auprès du Registre des Limited Partnerships de Jersey sous le numéro 1197 («Triton Fund III G L.P.»), and

(9) TFF III Limited, une société régie par lois de Jersey, avec siège social au Charter Place (premier étage), 23-27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, immatriculée au Registre des Sociétés de la Commission de Services Financiers de Jersey sous le numéro 101339, en tant que general partner de Triton Fund III F&F L.P., with registered office at Charter Place (First Floor), 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey, JE2 3QL, Channel Islands, registered with the Jersey Registrar of Limited Partnerships under number 1079 («Triton Fund III F&F L.P.»),

(ci-après collectivement désignées comme les «Associés»),

ensemble représentés par Maître Mélody Brunot, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par chaque Associé et datée du 16 décembre 2014.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont tous les associés de Servus LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire alors de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 29 janvier 2009, numéro 198 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143911 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 décembre 2010, numéro 2797.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du rachat par la Société de mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I détenues par les associés de la Société et autorisation aux gérants de la Société de déterminer le prix d'achat de ces parts sociales.

2. Suite à l'approbation du rachat des mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I par la Société, constatation de la détention par la Société de mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

3. Réduction du capital social émis de la Société d'un montant de onze euros (EUR 11,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489) par annulation de mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

4. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5, ainsi que de l'article 22 et du troisième alinéa de l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5. Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.

6. Divers.

ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le rachat par la Société de mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I détenues par les associés de la Société et d'autoriser les gérants de la Société de déterminer le prix d'achat de ces parts sociales.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I par la Société, les Associés ont décidé de constater la détention par la Société de mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de onze euros (EUR 11,-) afin de le réduire de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489) par annulation de mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). En conséquence de l'annulation des mille cent (1.100) parts sociales de catégorie I, les profits seront réduits du montant en surplus de la valeur de rachat de ces parts sociales sur leur valeur nominale.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société ainsi que l'article 22 et de l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

Le premier alinéa de l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société s'élève à douze mille quatre cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 12.489,-), représenté par un million deux cent quarante mille cent (1.240.100) parts sociales ordinaires (les «parts sociales Ordinaires»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les «parts sociales de Catégorie A»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les «parts sociales de Catégorie B»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C (les «parts sociales de Catégorie C»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie D (les «parts sociales de Catégorie D»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie E (les «parts sociales de Catégorie E»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F (les «parts sociales de Catégorie F»), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie G (les «parts sociales de Catégorie G») et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie H (les «parts sociales de Catégorie H»), ensemble les «parts sociales». Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est intégralement libérée.»

L'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets annuels de la Société, déterminés selon les règles comptables luxembourgeoises applicables, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) destinés à la constitution de la réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles issues de bénéfices non distribués, incluant toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- Tout d'abord, les propriétaires de parts sociales Ordinaires auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept virgule cinq pour cent (7,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales Ordinaires, ensuite,
- les propriétaires de Catégorie A auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à sept pour cent (7 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie A, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie B auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six virgule cinq pour cent (6,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie B, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie C auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à six pour cent (6 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie C, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie D auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq virgule cinq pour cent (5,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie D, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie E auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à cinq pour cent (5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie E, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie F auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre virgule cinq pour cent (4,5 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie F, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie G auront droit pour chaque année concernée à une distribution de dividendes égale à quatre pour cent (4 %) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie G, ensuite,
- les propriétaires de parts sociales de Catégorie H auront droit de percevoir pour chaque année concernée, une distribution de dividendes correspondant au montant le plus élevé entre (i) trois virgule cinq pour cent (3,5%) de la valeur nominale de leurs parts sociales de Catégorie H ou (ii) l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de bénéfices non distribués (dès lors que toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées), à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie H sur base de leur détention respective de parts sociales de Catégorie H.

Dans l'hypothèse où aucune part sociale de Catégorie H ne serait émise ou que toutes les parts sociales de Catégorie H viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de parts sociales alors en circulation formant la dernière catégorie de parts sociales émises, dans l'ordre alphabétique inversé, auront droit de percevoir le plus élevé de (i) soit de leur pourcentage respectif, tel qu'indiqué dans cet article 22, ou (ii) à l'intégralité du solde des bénéfices nets et réserves disponibles issues de dividendes dues au titre des autres catégories de parts sociales ont été réalisées) à être distribué entre les détenteurs de parts sociales de Catégorie H sur base de leur détention respective dans la catégorie de parts sociales concernée. Afin de supprimer toute doute, cette disposition est applicable à toutes les catégories de parts sociales encore émises au moment de la distribution concernée.

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

Le troisième alinéa de l'article 23 aura dorénavant la teneur suivante:

«En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

(i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyens de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;

(ii) en second lieu, au titre de paiement du boni de liquidation dû aux propriétaires de parts sociales de Catégorie A, de parts sociales de Catégorie B, de parts sociales de Catégorie C, de parts sociales de Catégorie D, de parts sociales de Catégorie E, de parts sociales de Catégorie F, de parts sociales de Catégorie G et de parts sociales de Catégorie H dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 22 pour la répartition des profits.»

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux Associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Brunot, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2920. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 5 février 2015.

Référence de publication: 2015019965/357.

(150023975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Volvofin S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 160.255.

— EXTRAIT

A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la société en date du 23/01/2015, et ce suivant les dispositions de la Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions ou parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015020079/13.

(150024160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Five Arrows Camwell II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 194.245.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of the month of January;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Five Arrows Managers, a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register, under number B 143.757,

here represented by Me Jonathan BURGER, Avocat à la Cour, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2) Five Arrows Principal Investments FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the French authority of the financial markets (Autorité des Marchés Financiers) under number GP 09000002 and registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189,

here represented by Me Jonathan BURGER, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3) Five Arrows Principal Investments B FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the French authority of the financial markets (Autorité des Marchés Financiers) under number GP 09000002 and registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189,

here represented by Me Jonathan BURGER, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal;

4) Five Arrows Co-Investment FCPR, a fonds commun de placement à risque established under the laws of France acting through its management company, Five Arrows Manager SAS, a société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, registered with the French authority of the financial markets (Autorité des Marchés Financiers) under number GP 09000002 and registered with the trade and companies register of Paris, under number 509 679 189.

here represented by Me Jonathan BURGER, pre-named, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is hereby established between Five Arrows Managers, subscriber of the Management Share as unlimited liability shareholder (the General Partner), the subscribers and all those who may become owners of the Management Share or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of «Five Arrows Camwell II» (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty one thousand one euros (EUR 31,001) represented by:

- (i) one (1) management share (the Management Share), and
- (ii) thirty one thousand (31,000) ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the Management Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

All the Shares are in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the General Partner are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 The General Partner is authorised, for a period of five (5) years from the date of publication of the minutes of the present extraordinary General Meeting to:

- (i) increase the current share capital once or more up to one hundred millions thirty one thousand and one Euros (EUR 100,031,001) by the issue of one hundred million (100,000,000) new shares having the same rights as the existing shares, against payment in cash or in kind, by conversion of convertible notes or convertible securities or in any other manner;
- (ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and
- (iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The Management Share(s)

(a) All Management Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Management Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

6.10 Shares redeemed by the Company shall be cancelled and the share capital of the Company shall be reduced accordingly.

The consideration payable by the Company (Cancellation Value) shall be determined in accordance with the terms of this Article 6.

Shareholders holding redeemed and cancelled shares shall receive an amount equal to the Cancellation Value per share so redeemed and cancelled. The Cancellation Value shall be calculated by dividing the Available Amount by the number of shares to be redeemed and cancelled.

The Available Amount shall be determined by the General Partner and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts (as defined below).

The Available Amount shall be calculated at the date of the redemption and cancellation of the shares unless otherwise decided by the general meeting of shareholders) adopting their resolutions in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The Cancellation Value payable by the Company for any redeemed and cancelled share shall be due and payable by the Company upon the redemption and cancellation of the shares.

For the purposes of this Article 6:

Available Amount means:

- (a) the net profits of the Company (including carried forward profits) plus
- (b) distributable reserves of the Company minus
- (c) (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any amounts in the reserve accounts of the Company which cannot be distributed pursuant to the Law (such reserves being constituted in accordance with the Articles of Association and the Luxembourg Companies Act) and (iii) any amount due and unpaid relating to the shares not redeemed and cancelled.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at a maximum of 8 (eight) days prior to the redemption and cancellation of the shares.

Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

III. Management - Representation

Art. 8. Management of the Company.

8.1 The Company shall be managed by the General Partner.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the General Partner.

8.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 9. Liability. To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers and voting rights.

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

Art. 11. Notices, quorum, majority and voting proceedings.

11.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

11.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 12. Supervisory Board.

12.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of

the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.4 The Supervisory Board shall be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and it shall authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the General Partner.

12.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the General Partner or by any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

Art. 13. Accounting year and annual general meeting.

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The General Partner shall, one month before the annual general meeting of Shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on 30 May of each year at 5.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

Art. 14. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

A declared and unpaid dividend may be claimed by the unpaid shareholder for a period of 5 (five) years. No interest shall be payable on unpaid dividends.

Amounts standing on the share premium account may be distributed to the shareholder(s) if approved by the general meeting of shareholders in accordance with the provisions of this Article 14.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon,

- Five Arrows Managers, pre-designated and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) Management Share, with a par value of one euro (EUR 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one Euro (EUR 1.-).

- Five Arrows Principal Investments FCPR, pre-designated and represented as stated above, declares to subscribe for twenty-three thousand eight hundred seventy-seven (23.877) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twenty-three thousand eight hundred seventy-seven Euros (EUR 23.877.-).

- Five Arrows Principal Investments B FCPR, pre-designated and represented as stated, above declares to subscribe for one thousand six hundred twelve (1,612) shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to one thousand six hundred twelve Euros (EUR 1,612.-).

- Five Arrows Co-Investment FCPR, pre-designated and represented as stated above declares to subscribe for five thousand five hundred eleven (5,511.-) shares, with a par value of one Euro (EUR 1) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to five thousand five hundred eleven Euros (EUR 5,511.-).

The total amount of thirty one thousand and one Euro (EUR 31,001.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

(1) The registered office of the Company is set at 1, place d’Armes, L-1136 Luxembourg.

(2) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

- Mr. Marc-Olivier LAURENT, born on March 4th, 1952 in Metz, France, residing professionally at New Court, St Swithin’s Lane, EC4N8AL London, United Kingdom; and

- Mr. Vivek KHUMAR, born on November 21st, 1975 in Chennai, India, residing professionally at New Court St Swithin’s Lane, EC4N8AL London, United Kingdom; and

- Mr. Javed KHAN, born on May 3rd, 1968 in Mumbai, India, residing professionally at New Court, St Swithin’s Lane, EC4N8AL London, United Kingdom.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Five Arrows Managers, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Place d'Armes, L-1136 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.757, ici représentée par Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2) Five Arrows Principal Investments FCPR, un fonds commun de placement à risque, établi selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, inscrite sur la liste de l'autorité française des marchés financiers (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP 09000002 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 509 679 189,

ici représentée par Maître Jonathan BURGER, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3) Five Arrows Principal Investments B FCPR, un fonds commun de placement à risque, établi selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, inscrite sur la liste de l'autorité française des marchés financiers (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP 09000002 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 509 679 189,

ici représentée par Maître Jonathan BURGER, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4) Five Arrows Co-Investment FCPR, un fonds commun de placement à risque, établi selon les lois françaises et agissant par le biais de sa société de gestion, Five Arrows Managers SAS, une société par actions simplifiée, établie selon les lois françaises dont le siège social se situe à 23 bis, Avenue Messine, 75008 Paris, France, inscrite sur la liste de l'autorité française des marchés financiers (Autorité des Marchés Financiers) sous le numéro GP 09000002 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 509 679 189,

ici représentée par Maître Jonathan BURGER, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qui est ainsi constituée:

I. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre Five Arrows Managers, souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions de Commandité et d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de «Five Arrows Camwell II» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré

provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-) représenté par

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) trente et un mille (31.000,-) actions ordinaires (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et la(les) Action(s) de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du procès-verbal de la présente Assemblée Générale extraordinaire à:

(i) augmenter le capital social actuel à une ou plusieurs reprises à concurrence de cent millions trente et un mille et un euros (EUR 100.031.001), par l'émission de cent millions (100.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes contre paiement en nature ou en numéraire, par la conversion d'obligation convertibles ou de titre convertible ou de toute autre manière;

(ii) limiter ou retirer les droits préférentiels de souscription des actionnaires aux nouvelles actions et à déterminer les personnes qui sont autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) enregistrer chaque augmentation de capital par voie d'acte notarié et à modifier conformément le registre des actionnaires.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de commandité.

(a) Toutes les Actions de commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être restreinte en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

6.10 Les Actions rachetées par la Société doivent être annulées et le capital social de la Société doit être réduit en conséquence.

Le prix de rachat de Actions (la Valeur d'Annulation par Action) sera déterminé dans les conditions du présent Article 6.

Les détenteurs de Actions rachetées et annulées doivent recevoir un montant égal à la Valeur d'Annulation (telle que définie ci-après) par Action pour chaque Action détenue par eux et rachetée ou annulée. La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Disponible par le nombre de Actions émises à être rachetée et annulée.

Le Montant Disponible sera déterminé par l'Associé Commandité et approuvé par l'Assemblée des Actionnaires sur la base de Comptes Intérimaires (tels que définis ci-dessous).

Le Montant Disponible est calculé à la date du rachat et de l'annulation des Actions, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale des Actionnaires, adoptant leur résolution conformément aux conditions de quorum et de majorité définies par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

A compter du rachat et de l'annulation des Actions, la Valeur d'Annulation par Action sera due et payable par la Société.

Pour les besoins de cet Article 6:

Montant Disponible signifie:

(a) les bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés à nouveau) augmenté

(b) des réserves distribuables de la Société réduit

(c) (i) par toute perte (y compris les pertes reportées à nouveaux), (ii) tout solde des comptes de réserve de la Société qui ne peut pas être distribué conformément aux Lois (ces réserves ayant été constituées conformément aux Statuts et à la Loi du Luxembourg sur les Sociétés), et (iii) de tout montant dû et impayé relatif aux Actions n'ayant pas été rachetées et annulées

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société établis au maximum huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation des Actions.

Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

III. Gestion - Représentation

Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 9. Responsabilité. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 10. Pouvoirs et droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

Art. 11. Convocation, quorum, majorité et procédure de vote.

11.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

11.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires

et de la Loi. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, tels que prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

Art. 13. Exercice social et assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le 30 mai de chaque année à 17h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

Art. 14. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes établi dans les comptes annuels, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Un dividende déclaré mais non payé peut être revendiqué par l'associé non payé pendant cinq (5) ans. Aucun intérêt ne pourra être payé sur des dividendes impayés.

Les montants disponibles sur le compte prime d'émission peuvent être distribués aux Actionnaires par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires conformément aux provisions du présent Article 14.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

VI. Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Sur ces faits,

- Five Arrows Managers, pré-désignée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un euro (EUR 1,-);

- Five Arrows Principal Investments FCPR, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept (23.877,-) actions ordinaires, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à vingt-trois mille huit cent soixante-dix-sept euros (EUR 23.877,-);

- Five Arrows Principal Investments B FCPR, pré-désigné et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille six cent douze (1.612) actions ordinaires, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à mille six cent douze euros (EUR 1.612,-);

- Five Arrows Co-Investment FCPR, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille cinq cent onze (5.511,-) actions ordinaires, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à cinq mille cinq cent onze euros (EUR 5.511,-).

Le montant total de trente et un mille et un euros (EUR 31.001,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

(1) Le siège social de la Société est établi au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg.

(2) Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

- Monsieur Marc-Olivier LAURENT, né le 4 mars 1952 à Metz, France, ayant son adresse professionnelle au New Court, St Swithin's Lane, EC4N8AL Londres, Grande-Bretagne;
- Monsieur Vivek KHUMAR, né le 21 novembre 1975 à Chennai, Inde, ayant son adresse professionnelle au New Court, St Swithin's Lane, EC4N8AL Londres, Grande-Bretagne; et
- Monsieur Javed KHAN, né le 3 mai 1968 à Mumbai, Inde, ayant son adresse professionnelle à New Court, St Swithin's Lane, EC4N8AL Londres, Grande-Bretagne.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. BURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 janvier 2015. 2LAC/2015/2109. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019617/687.

(150023945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Agro Merchants European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.269.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 30 janvier 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de M. Szymon Dec avec effet du 31 janvier 2015.
- De nommer M. Jabir CHAKIB, né le 5 novembre 1967 à Casablanca (Maroc) ayant sa résidence professionnelle au 26A boulevard Royal, L-2449 comme Gérant de la société avec effet au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Agro Merchants European Holdings Sàrl

Référence de publication: 2015020804/14.

(150024859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

I. Désignation du dépositaire des actions au porteur

En application de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration de la Sicav LUX-PENSION a nommé en tant que dépositaire des actions au porteur avec effet au 18 février 2015:

EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A., 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2015021207/15.

(150024796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2015.
